

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 1ère répartition 2017.
Soutien aux Médias Associatifs - Fonctionnement - 1ère répartition 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 317 400 €, conformément aux tableaux annexés au rapport,
- d'annuler la subvention précédemment accordée à l'association « Festiv' Panier » lors de la Commission Permanente du 16 Décembre 2016 pour un montant de 4 000 €,
- d'imputer la dépense de 317.400 € et la recette de 4.000 € aux chapitres 65 et 77 du budget départemental,
- d'approuver la modification du plan de financement du projet porté par l'association «Les Têtes de l'Art » pour le renouvellement de son matériel technique professionnel et pour lequel lui a été octroyée une subvention de 25 000 € lors de la Commission Permanente du 16 Décembre 2016,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000€, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

A l'unanimité

M. DI NOCERA ne prend pas part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée

